

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 22 avril 2025

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe

- Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle

D2 A et B Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ; **Ce retrait de points est effectuée à la fin de la saison.**

D3 A et B **ERRATUM** : Il n'y a pas de clubs en infraction

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

29705014 – VITRY ES 21 / CACHAN CO ASC 21 U18 D1 du 25/05/2025

Retour de la Commission de Discipline du 15/04/25.

Vitry ES 21 doit proposer un terrain de repli situé hors de la ville de VITRY, à communiquer au District pour le 22/05/2025 à 12h00 (attention dernière journée de championnat).

INFORMATION IMPORTANTE

Dispositions Spéciales pour le Club AVENIR SPORTIF D'ORLY (Fin de Saison)

Suite à la réception du club et avec leur accord, les dispositions particulières suivantes sont mises en place jusqu'à la fin de la saison :

- **Matchs Seniors D4** : Toutes les rencontres de l'équipe Seniors D4 se joueront à l'extérieur. *Le club devra prendre contact avec les adversaires pour envisager des inversions de match ou trouver un terrain de repli.*
- **Arbitres Officiels** : Toutes les rencontres du club (Seniors D4, U18 D3, U16 D2 et D3, U14 D3) seront couvertes par un arbitre officiel dont les frais seront à leur charge.
- **Sécurité des rencontres à Domicile, qui se joueront toutes sur le Stade Beltoise à Orly** *Pour tous les matchs se déroulant à domicile (à l'exception des Seniors D4, qui joueront obligatoirement à l'extérieur), la présence de la police municipale sera assurée. Le club se chargera de faire les démarches nécessaires.*
- **Matchs sans date** : Le club doit contacter ses adversaires afin de fixer les dates des rencontres non planifiées. À défaut, ces dates seront fixées par la Commission.

Courrier de la LPIFF du 14/03/2025

Clubs débiteurs au titre du relevé du 31/12/2024 au 14/03/2025

Retrait d'1 POINT au classement suite à la non régularisation du relevé pour les clubs concernés :

860294 – VILLENEUVE ACADEMIE FC Catégories Séniors D2.A & D3.A / Séniors Féminines D1

560471 – VITRY 94 ACA FC Catégories CDM D1 / Séniors D4.A / Anciens D4

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT

COUPE SENIORS

COUPE SENIORS AMITIE

COUPE ENTREPRISE

CHAMPIONNAT CDM

29577063 - PORTUGAIS VINCENNES /ACADEMICA CHAMPIGNY CDM D1 du 02/02/2025 remis au 20/04/25

Lecture du courrier de Portugais Vincennes et du Parc du Tremblay du 13/04/25 (terrains fermés).

Pour info : Le Parc du Tremblay et la Commission l'avait souligné depuis le début de saison afin que les clubs puissent jouer avant.

Courrier de Portugais Vincennes du 18/04/25 - RAPPEL :

La Commission donne match à jouer avant le 11/05/25 (en semaine), plus aucune date de disponible avant la fin de championnat. Avertir la Commission de la date retenue par les 2 clubs avant sa réunion du 26/04/25, faute de quoi la Commission neutralisera la rencontre.

29577060 – BRANCOS DE CRETEIL A 35 / CRETEIL FC MACCABI 35 CDM D1 du 20/04/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe CRETEIL FC MACCABI 35.

29577126 – PORT. VINCENNES / NOISEAU SS CDM D1 du 27/04/25

Courriel du club de Port. Vincennes du 22/04/25.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Port. De Vincennes.

COUPE CDM

53301650 - IVRY DESPORTIVA VIMA 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 Coupe CDM du 20/04/2025

Courriel de Ivry du 22/04/25, confirmation du terrain & date

La commission enregistre que la rencontre aura lieu le 24/04/2025 à 20h au stade des Lilas, rue Gaston Monmousseau à Ivry s/seine. Prévenir vos adversaires.

CHAMPIONNAT ANCIENS

28263944 - US IVRY FOOTBALL 41 / ORLY AC 41 Anciens D1 du 20/04/2025

Courriel de Ivry du 19/04/25 (tardif).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe US IVRY FOOTBALL 41

COUPE ANCIENS

CHAMPIONNAT +45 ANS

COUPE +45 ANS

CRITERIUM +55 ANS

29747984 – ORLY AC 2 / MAISONS ALFORT FC 1 Anciens + 55 poule B du 27/04/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 16/04/25, changement de date.

Accord de la commission la rencontre aura lieu le 11/05/2025.

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

CHAMPIONNAT FEMININES

COUPE FEMININES SENIORS

COUPE FEMININES U15 à 8

FC MAISONS ALFORT / VILLEJUIF US Coupe U15 féminines – Sans date -

Ce match se jouera le 10/05/2025

53295830 – FONTENAYS US 1 / CRETEIL LUSITANOS F.7 Coupe U15 féminines du 07/05/2025

Accord des deux clubs via footclub, changement de date et d'horaire du 22/04/25.

Accord de la commission la rencontre aura lieu le 10/05/2025 à 13h15.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

COUPE U20

CHAMPIONNAT U18

COUPE U18

CHAMPIONNAT U16

2826854- FC BOISSY 21 / CAP CHARENTON 22 U16 D3.A du 30/03/2025

Reprise du dossier.

En l'absence des explications demandées au club de FC BOISSY à deux reprises sur l'établissement de la FMI,

La Commission [convoque pour sa réunion du 29 avril 2025 à 18h](#)

- un responsable des 2 clubs.

COUPE U16

COUPE U16 AMITIE

CHAMPIONNAT U15

COUPE U15

53260702 – US IVRY FOOTBALL / JOINVILLE RC Coupe U15 du 22/03/2025

Courriel de US Ivry du 15/04/2025, demande de report au 30/04/2025

La commission maintient la rencontre au 26/04/2025 (refus de JOINVILLE RC de jouer le 30/04/2025).

CHAMPIONNAT U14

53176749 –CHARENTON CAP 24 / VITRY CA 21 U14 D2.B du 05/04/2025 remis au 10/05

Le club de Charenton CAP 24 ayant 2 matchs le même jour.

La commission reporte la rencontre à DU et demande aux 2 clubs de proposer une date pour jouer cette rencontre en semaine, en informer la Commission avant le 29/04/25.

COUPE U14 & AMITIE U14

53309916 – VITRY ES 1 / AVENIR SPORTIF ORLY 1 Coupe U14 du 23/04/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 21/04/2025, changement de date.

Accord de la commission la rencontre aura lieu le 30/04/2025.

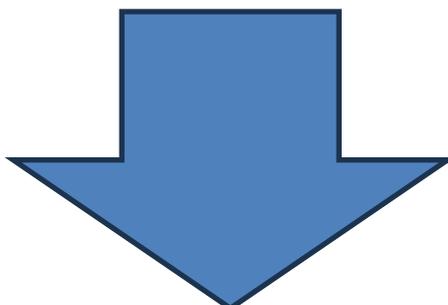
½ FINALES COUPES DU VAL DE MARNE

Liste des matchs par catégorie pour les ½ finales du 10 et 11 mai 2025, afin que les clubs puissent réserver les terrains et ce en fonction des résultats des ¼ de finale.

Les finales auront lieu les 14 & 15 juin 2025

au Parc du Tremblay

(Sauf Seniors & Seniors Féminines – en attente)



SENIORS VDM

🚩 27 AVRIL 2025 : ¼ Finales

Coupe VDM SENIORS			
1 / 4 FINALES LE 27 AVRIL 2025			
MATCH 1 :	VILLEJUIF US	/	ERREUX FRANCILIENNE
MATCH 2 :	CHEVILLY LA RUE ELAN	/	ST MAUR YGA US
MATCH 3 :	BOISSY FC	/	BONNEUIL CSM
MATCH 4 :	VINCENNES CO	/	VILLENEUYE ABLON US
1 / 2 FINALES			
MATCH 1 :	VAINQUEUR MATCH 3	/	VAINQUEUR MATCH 1
MATCH 2 :	VAINQUEUR MATCH 4	/	VAINQUEUR MATCH 2

🚩 11 MAI 2025 : ½ Finales

VAINQUEUR MATCH 3 & VAINQUEUR MATCH 1
VAINQUEUR MATCH 4 & VAINQUEUR MATCH 2

🚩 FINALE à définir

Article 12 - Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G du District

A compter des ¼ de finale trois arbitres officiels sont désignés :

- 👮 L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant,
- 👮 L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

SENIORS AMITIE

🚩 27 AVRIL 2025 : ¼ Finales

- 1- FC THIAIS 2 / US VILLEJUIF 2
- 2- FC CHAMPIGNY 2 / FR LE PERREUX le 30/04/25
- 3- FC NOGENT 2 / CHEVILLY EL 2
- 4- BOISSY FC 2 / MAISONS ALFORT FC 2

🚩 11 MAI 2025 : ½ Finales

VAINQUEUR MATCH 1 & VAINQUEUR MATCH 4
VAINQUEUR MATCH 2 & VAINQUEUR MATCH 3

🚩 FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

Article 12 - Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du R.S.G du District

A compter des ¼ de finales 3 arbitres officiels seront désignés :

- 👮 L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
- 👮 L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

FOOTBALL ENTREPRISE VDM

🚩 10 MAI 2025 : ½ Finales

1. APSAP E. ROUX / WAYWOUYWEAR FOOTBALL
 2. COMMUNAUX DE MAISONS ALFORT / CA VITRY
- 🚩 FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G. du District.

A compter des ¼ de finale trois arbitres officiels seront désignés :

- 👮 L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
- 👮 L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

CDM VDM

¼ Finales

2- **DESPORTIVA IVRY VIMARANENSES / BRANCOS CRETEIL le 24/04/25**

3- **LUSITANOS US / FC MAISONS ALFORT le 27/04/25**

11 MAI 2025 : ½ Finales

VAINQUEUR MATCH 2 & FC MAISONS AFORT

CAUDACIENNE ES & VAINQUEUR MATCH 4

FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, 3 arbitres officiels seront désignés :

- L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
- L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

ANCIENS VDM

11 MAI 2025 : ½ Finales

1- **DESPORT. IVRY VIMARANENSES / FC MANDRES PERIGNY**

2- **VGA ST MAUR US / CSM BONNEUIL**

FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

Article 12 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront être désigné :

- L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
- L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

+ 45 ANS VDM

11 MAI 2025 : ½ Finales

1. **AS ARRIGHI / FC BRY**

2. **ENT. FONTENAYSIENNE / FC CHAMPIGNY**

FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

En l'absence d'arbitre officiel, l'arbitre bénévole doit être licencié et être majeur.

Il exige la présentation des licences pour contrôle éventuel par les deux capitaines.

En cas de refus, le match ne peut avoir lieu.

Un arbitre officiel sera désigné pour chacune des rencontres, à partir des ¼ de finale, à la charge du club recevant

SENIORS FEMININES VDM

26 AVRIL 2025 : ¼ Finales

Coupe VDM SENIORS FEMININ			
1/4 FINALES LE 26 AVRIL 2025			
MATCH 1 :	CACHAN ASC	/	JOINVILLE RC
MATCH 2 :	VILLENEUVE AFC	/	MAISONS ALFORT FC
MATCH 3 :	ST MAUR VGA US	/	SUCY FC
MATCH 4 :	EXEMPT	/	CRETEIL-LUSITANOS US
1/2 FINALES			
MATCH 1 :	VAINQUEUR MATCH 1	/	VAINQUEUR MATCH 3
MATCH 2 :	VAINQUEUR MATCH 2	/	VAINQUEUR MATCH 4

- 🚩 **10 MAI 2025 : ½ Finales**
 VAINQUEUR MATCH 1 & VAINQUEUR MATCH 3
 VAINQUEUR MATCH 2 & VAINQUEUR MATCH 4
- 🚩 **FINALE à définir**

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.
 A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :

- 👮 L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
- 👮 L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U15 F VDM

- 🚩 **10 MAI 2025 : ¼ Finales**
 1. **FFC THIAIS / CHEVILLY EL**
 2. **VILLENEUVE AFC / VGA ST MAUR FF**
 3. **FC MAISONS ALFORT FC / VILLEJUIF US**
 4. **FONTENAY US / CRETEIL LUSITANOS US**
- 🚩 **31 MAI 2025 : ½ Finales**
 VAINQUEUR MATCH 1 & VAINQUEUR MATCH 4
 VAINQUEUR MATCH 3 & VAINQUEUR MATCH 2
- 🚩 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.
 A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :

- 👮 L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
- 👮 L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U20 VDM

- 🚩 **27 AVRIL 2025 : ¼ Finales**

Coupe VDM U20		
<u>1/4 FINALES LE 27 AVRIL 2025</u>		
MATCH 1 :	PERREUX AS FRANCIL, ASF	/ IVRY FOOTBALL US
MATCH 2 :	VITRY CA	/ ST MAUR LUSITANOS US
MATCH 3 :	GENTILLY AC	/ VITRY 94 ACADEMIE FC
MATCH 4 :	CRETEIL LUSITANOS	/ RUNGIS US
<u>1/2 FINALES</u>		
MATCH 1 :	VAINQUEUR MATCH 3	/ VAINQUEUR MATCH 1
MATCH 2 :	VAINQUEUR MATCH 4	/ VAINQUEUR MATCH 2

- 🚩 **11 MAI 2025 : ½ Finales**
 VAINQUEUR MATCH 3 & VAINQUEUR MATCH 1
 VAINQUEUR MATCH 4 & VAINQUEUR MATCH 2
- 🚩 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

Article 13 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du RSG du District du Val de Marne.
 A compter des ¼ de finale trois arbitres officiels seront désignés :

- 👮 L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant,
- 👮 L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U18 VDM

27 AVRIL 2025 : ¼ Finales

Coupe VDM U18		
1/4 FINALES LE 27 AVRIL 2025		
MATCH 1 :	FONTENAY US	NOGENT FC
MATCH 2 :	SAINT MAUR LUSITANOS US	FRESNES AAS
MATCH 3 :	SUCY FC	MAISONS ALFORT FC
MATCH 4 :	VILLEJUIF US	LIMEIL BREYANMES AJ
1/2 FINALES		
MATCH 1 :	VAINQUEUR MATCH 2	VAINQUEUR MATCH 1
MATCH 2 :	VAINQUEUR MATCH 4	VAINQUEUR MATCH 3

11 MAI 2025 : ½ Finales

VAINQUEUR MATCH 2 & VAINQUEUR MATCH 1

VAINQUEUR MATCH 4 & VAINQUEUR MATCH 3

FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

Article 13 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale trois arbitres officiels seront désignés :

- L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant,
- L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U16 VDM

27 AVRIL 2025 : ¼ Finales

Coupe VDM U16		
1/4 FINALES LE 27 AVRIL 2025		
MATCH 1 :	CHAMPIGNY FC	FONTENAY US
MATCH 2 :	VINCENNES CO	VALENTON FOOT ACADEMY
MATCH 3 :	VILLENEUVE AFC	ORMESSON US
MATCH 4 :	CRETEIL LUSITANOS	JOINVILLE RC
1/2 FINALES		
MATCH 1 :	VAINQUEUR MATCH 4	VAINQUEUR MATCH 2
MATCH 2 :	VAINQUEUR MATCH 3	VAINQUEUR MATCH 1

11 MAI 2024 : ½ Finales

VAINQUEUR MATCH 4 & VAINQUEUR MATCH 2

VAINQUEUR MATCH 3 & VAINQUEUR MATCH 1

FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

Article 13 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale trois arbitres officiels seront désignés :

- L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant,
- L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U16 AMITIE

🏆 27 AVRIL 2025 : ¼ Finales

- 1- US IVRY 2 / LUSITANOS US 2
- 2- RC JOINVILLE 3 / US FONTENAY 2
- 3- VAL DE FONTENAY AS 2 / ES VITRY 2
- 4- CRETEIL LUSITANOS US 3 / CO VINCENNES 2

🏆 11 MAI 2025 : ½ Finales

VAINQUEUR MATCH 1 & VAINQUEUR MATCH 4

VAINQUEUR MATCH 3 & VAINQUEUR MATCH 2

🏆 FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

Article 12 - Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G du District

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés.

L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.

L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U15 VDM

🏆 10 MAI 2025 : ½ Finales

TIRAGE LE MARDI 29 AVRIL 2025

🏆 FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

Article 12 - Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G du District

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés.

L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.

L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U14 VDM

🏆 26 AVRIL 2025 : ¼ Finales

Coupe VDM U14			
1/4 FINALES LE 26 AVRIL 2025			
MATCH 1:	CHOISY LE ROI AS	/	FONTENAY US
MATCH 2:	VITRY ES	/	ORLY Avenir SPORTIF
MATCH 3:	IVRY FOOTBALL US	/	FRESNES AAS
MATCH 4:	JOINVILLE RC	/	CRETEIL LUSITANOS US
1/2 FINALES			
MATCH 1:	VAINQUEUR MATCH 4	/	VAINQUEUR MATCH 3
MATCH 2:	VAINQUEUR MATCH 2	/	VAINQUEUR MATCH 1

🏆 11 MAI 2025 : ½ Finales

VAINQUEUR MATCH 4 & VAINQUEUR MATCH 3

VAINQUEUR MATCH 2 & VAINQUEUR MATCH 1

🏆 FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

Article 12 - Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G du District

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés.

L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.

L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

U14 AMITIE

10 MAI 2025 : ¼ Finales

1. FC SUCY 3 / FC THIAIS 2
2. VILLIERS ES 2 / US VILLEJUIF 2
3. CRETEIL LUSITANOS US 2 / RC JOINVILLE 3 2
4. ENT. SANTENY MANDRES 2 / CHARENTON CAP 4

31 MAI 2025 : ½ Finales

VAINQUEUR MATCH 1 & VAINQUEUR MATCH 4

VAINQUEUR MATCH 3 & VAINQUEUR MATCH 2

FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

Article 12 - Arbitres

Conformément à l'article 17 du R.S.G du District

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés.

L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.

L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.